

# Fresh Squeezed! Episode 1:1

Noura Erakat (French transcript)

**Mohsen al Attar (MA)** : Bienvenue, Noura. Nous sommes ravis de vous compter parmi Fresh Squeezed ! Merci d'avoir pris le temps de nous rejoindre sur le podcast.

Notre première question concerne votre livre : Justice pour certains, droit et question de Palestine. Nous avons lu un certain nombre de critiques de livres. Ils sont tous très positifs. Les juristes internationaux ont été particulièrement impressionnés par votre articulation entre l'histoire de la Palestine et la trajectoire du droit international (européen). Cette intégration était-elle intentionnelle ? Était-ce l'un des objectifs que vous vous êtes fixés en écrivant le livre ?

**Noura Erakat (NE)** : Merci pour ces affirmations. J'aimerais pouvoir dire que j'ai eu cette brillante idée après une énorme quantité d'études, que j'ai décidé que j'allais écrire le livre d'une manière particulière, j'ai eu un plan, puis je me suis mis à le faire. Mais comme de nombreux écrivains le savent, l'écriture est un processus itératif.

Et souvent, ce que vous recherchez se manifeste dans le processus d'écriture, puis dans la collaboration, car aucun projet n'est jamais rédigé par un seul auteur, mais est toujours le produit d'une collaboration, d'une réflexion à haute voix et d'une lutte contre des idées. Donc, la réponse courte à votre question est la suivante : je ne savais absolument pas que [le livre] ressemblerait à ce qu'il était.

Ce que je savais, c'est que je voulais raconter certaines histoires. Comment alors obtenir l'ordonnancement chronologique, ce tissage de l'histoire dont le résultat fournit une [lecture] du présent de la lutte palestinienne, ainsi qu'une intervention théorique sur le fonctionnement de ce droit ? Pour moi, cela vient de ma propre expérience en tant que praticien.

J'ai une formation d'avocat des droits de l'homme. Je voulais le faire parce que je voulais poursuivre les criminels de guerre israéliens devant les tribunaux fédéraux américains. Et l'expérience m'a démontré à quel point c'était presque impossible. Nos premières réclamations en 2005 ont été rejetées pour non-justiciabilité. Les victimes et les survivants n'ont même jamais pu raconter leur histoire. D'autres lieux dans lesquels je suis entré ont également été saisis, que ce soit dans les organes chargés de l'élaboration des traités de l'ONU ou dans d'autres tribunaux. J'ai découvert que chaque fois que je pensais que le droit allait nous aider à nous propulser au-delà de la politique qui nous entravait dans les institutions au sein desquelles nous existions, en fait, le pouvoir et la politique opéraient également là-bas. Cela a donc semé une graine d'enquête pour moi.

Quelle est cette relation entre le droit et le pouvoir ? Et comment cela aide-t-il à raconter une histoire sur la lutte palestinienne pour la libération ? Cette enquête en elle-même était très frustrante car la littérature est vaste. La littérature nous dit d'une part que le droit est un pouvoir, ce qui aligne les réalistes et les juristes critiques dans un camp similaire selon lequel le droit est peut-être en grande partie une fiction. Mais d'un autre côté, on nous raconte une histoire selon laquelle le droit fonctionne comme une science, qu'il peut être étudié en soi, ce que je ne pouvais

# Fresh Squeezed! Episode 1:1

Noura Erakat (French transcript)

absolument pas croire en raison de ma propre expérience en tant que praticien. Et je refuse de croire la première parce que je suis un défenseur, un activiste et un optimiste infallible.

Alors, je refuse d'accepter la première et j'ai trouvé un certain nombre d'autres écoles, comme les constructivistes, qui nous disent quelque chose sur les relations entre états, ainsi que des chercheurs comme le professeur Duncan Kennedy, dont les travaux sur la phénoménologie juridique ont été très éclairants. Une fois que j'ai eu ma propre compréhension de la relation entre la loi et le pouvoir, j'ai pu tisser le reste de l'histoire, même si pour une transparence totale, j'ai écrit le chapitre cinq en premier !

Ensuite, je pense, j'ai écrit le chapitre deux, puis le chapitre trois, avant de passer au chapitre un. Le fait que cela se termine dans cet ordre chronologique avec ce qui ressemble à un volet théorique homogène était vexant et itératif. Il s'agissait d'environ trois versions entièrement révisées avant que j'y arrive, pour pouvoir raconter l'histoire d'une manière particulière comme je l'ai fait.

**MA :** Vous vous retrouvez maintenant, quatre ans plus tard. Avez-vous atteint les objectifs que vous vous êtes fixés par rapport au livre ? Est-ce l'un de ces moments où vous regardez en arrière et dites, eh bien, maintenant que le livre a mijoté pendant quelques années, j'aurais peut-être fait ce qui suit différemment ou, pour aller de l'avant, je vais le faire à la place pour tenir compte de l'importance de la réception du livre.

**NE :** Je vais vous le dire, et c'est juste pour une transparence totale, surtout pour les jeunes académiques, j'avais très peu d'attentes pour ce livre. J'étais juste inquiète [de savoir si] le livre allait être matraqué. Encore un livre sur la Palestine ! Je veux dire, [le conflit] a cent ans. Tout le monde pense comprendre la Palestine. Tout le monde, n'est-ce pas ? Ma boîte de réception est pleine. J'ai un dossier spécial de propositions que je reçois presque quotidiennement de la part de profanes qui ont une solution à laquelle nous n'avions pas pensé. Donc c'était très stressant. Je me suis même dit que cela ne devrait peut-être pas être mon premier livre. J'avais donc très peu d'attentes et j'étais inquiet. Je ne pensais pas vraiment à ce que ce livre allait faire ? Je pensais juste, s'il te plaît, va bien.

J'étais heureuse qu'il ait trouvé un écho auprès des deux publics auxquels je souhaitais le lire. Je voulais vraiment que ceci soit lu par un public profane qui voulait en savoir plus sur la Palestine et sur la situation où nous en sommes. Je voulais également qu'il soit lu par des experts de la région et en droit pour [les aider] à réfléchir aux stratégies juridiques pour l'avenir.

Une partie de ma déception réside dans le fait que, quel que soit le contenu du livre et l'approche critique que j'adopte, je suis souvent considéré comme l'avocat doctrinal. Les gens voient la Palestine, le droit et les droits de l'homme, et ils comptent sur moi pour fournir une réponse très doctrinale sur la candidature à la CPI, sur la candidature à la CIJ, sur les différentes voies juridiques et la responsabilité, sur les incursions, l'assaut du camp de réfugiés de Jénin (en juillet [2023]). Quatre ans plus tard, je dois souvent [rappeler aux gens] que je n'ai jamais dit que la loi

# Fresh Squeezed! Episode 1:1

Noura Erakat (French transcript)

allait nous aider. En fait, l'argument que je démontre est que le droit international a plutôt avancé les intérêts d'Israël que ceux des Palestiniens. Quelle que soit la confiance que nous lui accordons, elle est déplacée à moins que nous comprenions que, dans la mesure où cela peut être bénéfique pour faire avancer la libération palestinienne, cela doit être mis au service sophistiqué d'un mouvement politique. Nous devrions faire davantage pour renforcer ce mouvement politique, réfléchir à la manière de construire le pouvoir, puis réfléchir ensuite à la manière d'utiliser le droit comme outil en tandem avec d'autres outils ?

Là où je termine le livre, c'est toujours en créant des attentes. On me demande quelle est la prochaine enquête sur le droit ? Comment étendre cela ? Quelle est la prochaine analyse juridique ? Mais parce que j'ai cette approche du droit, j'essaie en fait de transcender ces structures juridiques et de transcender même les structures des États-nations, de penser au-delà, en m'appuyant sur l'afro-futurisme et sur la littérature indigène. Qu'est-ce que le futurisme palestinien ? Comment pouvons-nous penser à des futurs alternatifs, et pas seulement à ce qui est possible actuellement ? Je me suis donc aventuré beaucoup plus loin dans la réflexion sur la race, le racisme et le spectre international du droit.

Et maintenant, je travaille sur un projet de livre, principalement destiné à un public profane, avec le professeur John Reynolds de l'Université de Maynooth, un collègue de TWAIL, dans lequel nous réfléchissons aux récents rapports sur les droits de l'homme qui [décrivaient] Israël comme un régime d'apartheid, afin de critiquer la domestication du concept d'apartheid en tant que projet national évitant ses dimensions coloniales et mondiales ; la façon dont ces organisations de défense des droits de l'homme considèrent qu'Israël est un régime d'apartheid, où elles nous disent essentiellement qu'Israël est devenu discriminatoire d'une manière qui absout l'histoire coloniale et l'idéologie raciale qui ont conduit à ce présent. C'est donc le projet sur lequel nous travaillons actuellement. Pour revenir à cette idée selon laquelle le droit international n'a en réalité pas beaucoup servi la cause palestinienne.

**Omar Kamel (OK) :** Vous ouvrez le livre avec la résolution 2334 ? Et c'est censé être cette réalisation monumentale parce que les États-Unis se sont abstenus d'utiliser leur vision de la puissance et c'est, vous savez, c'est un nouveau développement et les gens l'ont salué comme une réussite. Nous en sommes à six, sept ans aujourd'hui. Rétrospectivement, qu'en pensez-vous ? A-t-il atteint ou répondu aux attentes ? Il semble que les universitaires aient des sentiments mitigés [suggérant] que cela n'a en fait été d'aucune aide, voire contre-productif pour la cause.

**NE :** C'est une excellente question. En toute honnêteté, au moment du passage de 2334, je l'ai aussi célébré comme une victoire. Cela représentait un moment de consensus. À ce moment-là, les États-Unis se sont écartés et sont devenus un obstacle. Il avait une fonction discursive qui aurait pu être exploitée. Il y avait un potentiel politique latent à exploiter. Et pourtant, et cela rejoint mon analyse du droit en lui-même : il ne fait rien. C'est un autre morceau de papier.

[Résolution] 2334 n'a rien fait. Israël est sur le point de déclarer l'annexion de jure de l'ensemble de la Cisjordanie. Oubliez les colonies et les unités de colonie. C'est devenu une souveraineté

# Fresh Squeezed! Episode 1:1

Noura Erakat (French transcript)

déclarée sur Jérusalem-Est ; la souveraineté sur le plateau du Golan, qui n'est même pas contestée (il s'agit d'un territoire souverain syrien) ; transférer l'administration de la Cisjordanie de la gouvernance militaire à la gouvernance civile. Ils nous ont dit que c'était permanent. Même la fiction de la temporalité et de la nécessité militaire a été levée. Non seulement la situation s'est aggravée en ce qui concerne les colonies, mais elle a progressé à une vitesse record. [La résolution] est devenue un autre morceau de papier.

[Pour] que les Palestiniens obtiennent l'abstention américaine, ils ont dû reconnaître qu'ils n'affronteraient pas Israël et qu'ils resteraient dans la sphère d'influence américaine et israélienne. Donc [la résolution] n'a pas aggravé la situation. Cela a simplement perpétué une [perspective] particulière dont ils ne se sont jamais éloignés.

**MA :** Cette question vient de mes étudiants car ils sont souvent confus à ce sujet. La Palestine est-elle un État ? Nous étudions la Déclaration d'indépendance de la Palestine (publiée en 1988). La Palestine bénéficie de la reconnaissance de plus de 140 pays à travers le monde, ce qui en termes de population représente le quasi-total. Pourtant, nous savons aussi qu'en 2014, Mahmoud Abbas a présenté une résolution à laquelle les États-Unis ont finalement opposé son veto. Il s'agissait d'une résolution sur la création d'un État palestinien. À vous, Noura : la Palestine est-elle un État ? Indirectement, je suppose que je demande : souscrivez-vous à une théorie déclaratoire de l'État, de la reconnaissance ou autre chose ?

**NE :** C'est une excellente question. Je pense que je vais répondre de manière rhétorique. Disons que je souscris à cette théorie déclaratoire de l'État, auquel cas la Palestine est évidemment un État, n'est-ce pas ? Et alors ? Quelles conséquences cela a-t-il ? Y a-t-il une intégrité territoriale ? Y a-t-il une souveraineté ? Existe-t-il une capacité à contrôler l'économie ? Y a-t-il un contrôle aux frontières ? Est-il possible d'avoir une armée permanente ? Existe-t-il une capacité de contrôle de la nationalité et de la citoyenneté ? Contrôlez-vous l'espace aérien ? Contrôlez-vous le registre de la population ? Pouvez-vous contrôler les aquifères ? Les ressources sous-marines ? Pouvez-vous contrôler les plans d'eau adjacents ? Toutes ces questions pratiques qui émergent, aucune d'entre elles ne fait partie de notre compréhension théorique de ce qu'est un État.

Les [critères pour devenir un État sont tels] qu'il va y avoir une reconnaissance : il y a une population concentrée avec une histoire commune, etc. Pourtant, au lieu d'avoir un État, quelle que soit la théorie à laquelle vous souscrivez, nous sommes pris au piège de la souveraineté. Les Palestiniens sont pris au piège de la souveraineté, tout comme de nombreux peuples autochtones. Cela a été exprimé très clairement par les dirigeants palestiniens lors des négociations qui ont abouti à Oslo ou à la Déclaration de principes de 1993 : pour un peuple colonisé, la plus grande forme de succès serait d'obtenir la reconnaissance formelle de la puissance coloniale. C'est ce qu'a dit très explicitement Ahmad Rekha, qui était l'un des trois négociateurs qui ont abouti à l'accord final, l'accord de voie détournée à Oslo. Très clair : désir et objectif. C'est ce qu'ils obtiennent.

# Fresh Squeezed! Episode 1:1

Noura Erakat (French transcript)

Mais en échange de la reconnaissance israélienne, les Palestiniens ne peuvent désormais obtenir que des privilèges supplémentaires accordés par la puissance coloniale et son patron en réponse à une soumission perpétuelle et en prouvant qu'ils sont de bons autochtones, alors qu'il n'y a aucune possibilité que cela aboutisse à une forme quelconque d'autodétermination significative. C'est un piège. Vous ne pouvez pas gagner dans ce piège. Vous ne pouvez obtenir aucune reconnaissance. Alors que ces pièges se déroulent simultanément, toute idée de parvenir à quelque chose qui ressemble à un résultat positif, une solution à deux États ou peu importe comment vous aimeriez l'appeler, est activement corrodée.

**OK :** Vous dressez très bien ce tableau dans le livre : les empiètements croissants des colonies israéliennes, les accaparements de terres, les transferts de population, tout ça. Comment envisagez-vous une solution à partir de maintenant ? Quand on regarde le débat, il semble que plus personne n'envisage une solution à deux États. La solution à un État unique est parfois relancée lentement. Considérez-vous cela comme une issue possible ?

**NE :** Je dis depuis l'échec du processus de paix (lorsque les pourparlers de Camp David ont échoué en 2000) que la solution à deux États était formellement morte. Non seulement, selon les mots d'Edward Said, il est né lettre morte, mais c'est un projet imparfait, ce qui était le cas. Je le démontre également dans le livre : il est tellement évident que si vous lisez les documents juridiques réels – il suffit d'être alphabétisé pour comprendre, vous n'avez pas besoin d'avoir une expertise juridique pour comprendre – mais il n'y a jamais eu de promesse d'État palestinien. Cela ne mènerait jamais à la création d'un État.

Nous disposons de preuves empiriques qui démontrent tout ce qu'ils nous ont dit au cours des sept premières années : il n'y a eu aucun transfert progressif d'autorité ; une augmentation de cent pour cent du nombre de colonies sous un gouvernement travailliste (pas même le Likud ou ce que nous avons actuellement, un gouvernement encore plus d'extrême droite) mais sous un gouvernement soi-disant libéral. Tout au plus qu'ils étaient prêts à offrir lors des pourparlers de Camp David, c'était une série de bantoustans. Il n'y a pas de solution à deux États. On y avait accordé une confiance excessive alors qu'il n'existait aucune donnée empirique ni aucune disposition juridique qui aurait dû être en place [pour que] ce soit un accord de paix.

Nous disposons désormais de sept années de preuves empiriques, de l'échec des pourparlers et de la fin du projet à deux États. J'ai alors dit à ceux qui qualifiaient la solution d'un État unique de fantaisiste, que c'était un rêve activiste, qu'elle n'était pas réalisable. Mais même alors, j'avais dit que la solution à deux États n'était pas moins fantaisiste que la solution à un État.

Les deux sont incroyablement difficiles à mettre en œuvre. Les deux nécessiteraient un changement politique radical. Les deux nécessiteraient énormément de résistance et de pouvoir politique. Quand les gens pensent que la solution à un État est plus difficile que celle à deux États, franchement, ils n'y réfléchissent pas assez. Si j'en ai, si j'ai une part de tarte et que je veux la partager, nous la divisons. Mais quand on ne peut pas diviser la tarte, il faut penser à la manger ensemble.

# Fresh Squeezed! Episode 1:1

Noura Erakat (French transcript)

La partition n'est pas une solution ici. La partition a été proposée depuis 1936 dans le plan de partage, à nouveau en 1947 à la suite du Comité spécial de l'ONU sur la Palestine, à nouveau en 1988 avec le plein accord des Palestiniens. Les dirigeants Israéliens de gauche à droite, de tous bords, nous ont dit qu'ils ne partageraient jamais la terre et qu'il n'y aurait jamais d'État palestinien. Ehud Barak a été le seul dirigeant Israélien exceptionnel qui a reconnu qu'il pouvait y avoir un État palestinien et a ensuite proposé cet État tronqué qui ressemblait au plan Igal Elon de 1968 qui divisait la Cisjordanie en deux parties avec un périmètre reliant Tel Aviv qui traverse Jérusalem et la Palestine. Vallée du Jourdain.

Plutôt que d'essayer de rivaliser pour savoir qui est souverain sur la terre – ce qui est une équation mutuellement exclusive – nous devrions passer à une équation mutuellement inclusive de qui peut y appartenir. Parce que l'appartenance a un potentiel infini. Et pourtant, le principal obstacle au projet d'appartenance ne vient pas des Palestiniens, mais des souverains colons sionistes qui croient avoir un droit divin sur cette terre, du fleuve à la mer ; qui croient que c'est un droit divin d'être suprême en tant que classe raciale, religieuse et nationale.

Et le reste du monde, plutôt que de s'y opposer, plutôt que de demander des comptes à Israël, lui permet, en raison de son échec, de lutter contre l'antisémitisme sous ses formes modernes, de sorte que le projet israélien y est assimilé. C'est là que nous sommes bloqués : nous ne sommes pas bloqués sur une solution pour la Palestine ; nous ne savons pas comment lutter contre l'antisémitisme. L'avenir de la Palestine est clair : il y a une population indigène qui a été expulsée et remplacée et qui est menacée d'anéantissement complet, selon ce gouvernement explicitement. Il n'y a qu'une seule solution : les réfugiés doivent rentrer. Il devrait y avoir un rapatriement. Il s'agit de restaurer une certaine forme de souveraineté et de reconnaissance autochtones.

Ce sont les juifs sionistes qui croient appartenir à cette terre qui me sont assez étranges, et qui, plutôt que de comprendre ce que signifie appartenir à un Palestinien, sur la base de la population indigène, de la population autochtone, tentent de créer un État européen satellite. Et donc, je pense qu'il faut faire preuve de beaucoup plus de courage dans la manière dont les gens agissent contre l'antisémitisme. Israël n'est pas la solution. La souveraineté des colons sionistes en Palestine n'est pas la solution. C'est un échec. C'est un modèle raté. C'est ce que nous ne devrions pas soutenir et c'est ce que nous ne devrions pas exporter ou reproduire.\*\*

**MA** : Je veux revenir sur l'appartenance. Je suis vraiment curieux de connaître ce mot en raison du changement que nous avons constaté dans le débat sur le droit international. Grâce au travail de TWAIL et de juristes critiques, nous avons maintenant vu au moins certains juristes internationaux traditionnels commencer à reconnaître les préjugés inhérents au régime. La Société européenne de droit international a organisé une conférence sur l'inclusivité ; AJIL, du moins AJIL Unbound, a publié un numéro spécial sur la race. Vous y avez publié avec John [Reynolds] et Darryl [Li]. Nous commençons à voir certains efforts, pourrions-nous dire, de la part des érudits blancs, des sociétés savantes historiquement suprémacistes blanches, pour être plus inclusives. Ces efforts sont-ils révélateurs d'une sorte de réveil ? Ou est-ce ce que Malcolm

# Fresh Squeezed! Episode 1:1

Noura Erakat (French transcript)

X pourrait appeler un bilan ? Les poulets reviennent se percher avec ces universitaires qui sont désormais devenus périphériques dans une sorte de confrontation ouverte avec ce noyau dominant.

**NE** : Je veux dire que je suis d'accord avec vous, Mohsen, parce que je pense que je vous entends dire ce dernier. Et je ne pourrais pas être plus d'accord. Je pense que le moment dans lequel nous nous trouvons est celui où nous constatons une transition vers l'inclusion et l'appartenance. Le HCR a également utilisé le cadre « J'appartiens » dans ce mantra. Nous vivons une période de crise, où le statut de réfugié était considéré comme un état d'exception, mais il devient désormais très répandu.

Le Moyen-Orient abrite la plus grande population de réfugiés : réfugiés irakiens, réfugiés syriens, réfugiés palestiniens, réfugiés yéménites, réfugiés soudanais. Mais c'est la condition première ; ce n'est pas la condition exceptionnelle. Eh bien, si l'on considère que les réfugiés ne sont plus un phénomène exceptionnel, mais qu'ils deviennent peut-être davantage la norme, nous nous trouvons à un carrefour majeur où nous devons repenser l'État-nation et ses frontières.

Si au départ l'État-nation était envisagé par de nombreux révolutionnaires anticoloniaux comme une forme d'émancipation et de leadership, c'était pour nous protéger de la domination. Mais, à ce moment précis, l'État-nation est plutôt utilisé comme un moyen de protéger et de consacrer un certain nombre de privilèges.

La plupart de ces réfugiés fuient la catastrophe climatique, la guerre et l'instabilité et tentent de chercher à accéder à l'Europe, aux États-Unis, au Canada, etc. Ces anciennes puissances coloniales ont acquis l'essentiel de leurs richesses grâce au vol de terres et de main-d'œuvre. Et le peuple en général. L'esclavage n'est pas un vol de travail ; l'esclavage est un vol de personnes. Il y a énormément de richesses qui n'ont pas été redistribuées. Et ces pays industrialisés sont les principales sources de dommages climatiques en raison de leur stade avancé de développement. Des réparations sont ici nécessaires.

La croisée des chemins à laquelle nous allons être confrontés concerne des réparations significatives, et pas seulement l'annulation de la dette. Réparations sous forme d'ouverture des frontières. Ou ce que nous constatons avec beaucoup de ces mouvements suprémacistes fascistes, c'est-à-dire une fermeture de ces frontières, les rendant plus rigides et non seulement les rendant rigides, mais aussi la droiture quant à la capacité d'être suprême, d'avoir ce privilège, comme une question de droit et de l'exercer comme une forme de souveraineté. C'est un avenir très dangereux. Je vois Israël sur cette trajectoire. Je vois des suprémacistes blancs qui veulent imiter Richard [Spencer]. Après l'adoption de la loi sur l'État-nation en 2018, Spencer a fait remarquer qu'Israël offrait le modèle pour l'avenir de la souveraineté européenne. Je le vois en Hongrie de manière très explicite. Nous le voyons dans une Inde dirigée par Modi. Nous le constatons à plusieurs endroits. Nous le voyons dans la menace de l'ascension d'une extrême droite fasciste. C'est l'avenir qu'ils veulent nous offrir.

# Fresh Squeezed! Episode 1:1

Noura Erakat (French transcript)

Et comment réagissons-nous à ce moment ? Si l'on va au-delà de cela, il est très utile de penser que l'État-nation est fondamentalement une invention. Nous l'avons créé. Cela a environ 200 ans. Nous pouvons nous organiser d'autres manières. Et nous devons nous adapter à cette époque et avoir de meilleures perspectives de survie. Encore une fois, cela nécessite une vision, du risque et de l'ouverture. Et je pense que nous le voyons dans le travail d'une grande partie de la société civile, mais qui n'est pas encore dirigée par un État en particulier.

**MA** : Permettez-moi de reprendre le mot risque. Je soulève cette question en raison de votre propre travail en tant que spécialiste du droit international. Vous avez été nommé dans diverses universités américaines et vos recherches portent sur la Palestine, la justice raciale, la solidarité, des sujets pour lesquels, du moins dans le milieu juridique américain, ont été mal vus, si vous préférez. La situation aux États-Unis et dans le monde universitaire juridique américain est-elle en train de changer grâce au travail d'universitaires comme vous, Tendayi Achiume, James Gathii, Asli Bala, etc. ? Ou êtes-vous toujours périphérique ?

**NE** : Je pense que deux choses peuvent être vraies. Je pense que le changement est la norme, selon les mots d'Octavia Butler dans *Parabole du semeur* : le changement est la seule chose qui est constante, la seule chose qui reste la même. De toute évidence, il y a énormément de changements et de changements au sein du monde juridique. Nous le voyons simplement dans la façon dont nous traitons la race et le racisme comme un sujet sérieux, non seulement dans le cadre de l'étude et de la production de connaissances, mais même dans la gestion, même dans le recrutement, même dans la manière d'enseigner en classe, et c'est le résultat du soulèvement, des soulèvements noirs.

Il ne s'agissait pas de personnes assises dans une pièce lisant beaucoup de livres sur le racisme et vivant un moment d'éveil, n'est-ce pas : oh, le racisme est nul, nous devons faire quelque chose contre cela. Cela a été provoqué par le soulèvement. De même, d'autres changements sur la question de Palestine ont été provoqués par des protestations et des perturbations, et non par un acquiescement. Il y a un mouvement qui change, qui change les fondements sur lesquels nous nous trouvons, qui rend quelqu'un comme moi lisible au sein de l'académie.

Mais encore une fois, deux choses peuvent être vraies. Que tout ce changement est réel et en cours et que nous sommes toujours – TWAIL, les universitaires critiques, les théoriciens critiques de la race, les féministes critiques, etc. – à la périphérie de ce qui reste une approche doctrinale très dominante sur ces questions. Deux choses peuvent être vraies. Mais parce que nous prenons plus de place, cela signifie que nous avons un public étudiant de plus en plus large qui occupe également plus de place. Il s'agit de planter les graines et de promettre ce que nous ferons pour aller de l'avant. C'est une chose d'être toléré en tant que voix minoritaire ; c'en est une autre lorsque la voix minoritaire exerce un pouvoir menaçant.

Permettez-moi d'être vraiment explicite ici. Comme lorsque Obama est devenu président : c'était une chose de penser à l'égalité pour les Noirs, mais l'idée était l'égalité pour les Noirs dans un pays où la suprématie blanche n'était pas remise en question. Vous pourriez donc être égal à la



# Fresh Squeezed! Episode 1:1

Noura Erakat (French transcript)

blancheur. C'est le comble de vos aspirations, mais l'idée de prendre le pouvoir et éventuellement de modifier l'apparence de ce plafond, cela devient une menace pour une base et, assez ironiquement, parce qu'Obama n'avait pas l'intention de menacer quoi que ce soit. Il s'agissait plutôt d'une politique identitaire et je pense qu'il poursuivait davantage la même chose. Pour reprendre les mots de Ta-Nehisi Coates : y a-t-il jamais eu un premier président noir ?

Je pense qu'une fois arrivés à ce moment où ceux d'entre nous qui sont à la périphérie et qui occupent désormais plus d'espace, où nous sommes sur le point d'acquérir un pouvoir menaçant, nous verrons beaucoup de ceux qui pourraient Je pense que c'est formidable et je tolère qu'il fasse partie d'une opposition parce que nous sommes allés trop loin. Je suis très direct, mais je ne pense pas que ce soit spécifique au monde universitaire, ni au gouvernement, ni à la société civile ou aux institutions. Je pense que c'est cela le pouvoir et que tout groupe au pouvoir ne l'abandonnera pas volontiers.

Ainsi, en réfléchissant à ce que signifie être un allié, nous ne sommes pas en compétition pour le pouvoir mais essayons de changer les conditions dans lesquelles nous existons. Il ne s'agit pas d'une compétition pour la domination ; elle a en fait du mal à créer d'autres conditions qui nous offrent un avenir meilleur.

**MA** : Noura, terminons par là où nous avons commencé. Ma question s'appuie sur quelque chose que vous avez évoqué au tout début : vous avez parlé d'afro-futurisme. Quel est votre rêve de liberté pour les Palestiniens et pour la Palestine ? Bien sûr, en tant que juriste international que je suis, je dois me demander si le droit international a un rôle à jouer dans la réalisation de votre rêve de liberté ?

**NE** : J'adore cette question ! Merci. Mon rêve de liberté pour les Palestiniens est un rêve de liberté pour tous, qui consiste à pouvoir vivre sans peur et avec des possibilités infinies ; que vous n'êtes pas lié par la géographie ou le déterminisme géographique, ou le déterminisme du statut, où vous êtes né, comment vous êtes né. C'est la liberté que nous pouvons vivre sans peur et avec un potentiel infini.

C'est une vision qui nous oblige non seulement à dépasser le colonialisme de peuplement, qui est un élément indispensable dans ce processus, mais aussi à nous pencher sur les structures financières de la façon dont les gens vivent. Cela nous amène également à nous attaquer aux problèmes sociaux et à l'avenir de la liberté de genre. Et c'est un composite. Cela ne se limite pas simplement aux politiques qui définissent la vie des Palestiniens.

Quel est le rôle, le cas échéant, du droit international ? Je pense que notre rôle est de l'utiliser comme un outil dans la mesure où il peut nous aider à y parvenir. C'est cela : nous pouvons créer de nouvelles règles. Qu'est-ce que le droit, sinon la légitimité que nous lui offrons ? Nous nous y conformons parce que nous pensons qu'il nous apporte un bien. Il doit y avoir une conformité

# Fresh Squeezed! Episode 1:1

Noura Erakat (French transcript)

volontaire, sinon... si c'est complètement coercitif, c'est illégitime et c'est un apartheid ténu. Pensez à Jim Crow ; cela ne peut pas durer et ne durera pas.

Comment utiliser le droit comme un outil et comment créer des investissements dans celui-ci lorsqu'il nous sert sous une forme volontaire ? Tout dépend de nous. Cela reste contingent.

**OK** : Merci beaucoup, Noura. Merci.

---

\*Veuillez noter que même si nous avons déployé tous les efforts possibles pour garantir l'exactitude de nos transcriptions, des modifications mineures ont été apportées pour améliorer la clarté et résoudre les incohérences du logiciel de transcription.

\*\*Suite à l'entretien, Noura a apporté quelques précisions sur l'antisémitisme. Nous le reproduisons intégralement ci-dessous.

« Trop souvent, l'émancipation juive est confondue et assimilée au sionisme. D'où l'effort trompeur visant à qualifier l'antisionisme et les critiques d'Israël, plus largement, d'antisémitisme. Mais comme le montrent clairement la tradition juive ainsi que les efforts politiques contemporains, la vie collective juive se distingue du nationalisme juif et propose des modèles qui dépassent l'État-nation. En revanche, le sionisme exige un État avec une majorité juive décisive, fondé sur la dépossession des Palestiniens en quête de territoires et sur le retrait des Palestiniens en quête de souveraineté exclusive. La plupart des débats au sein des universités américaines et européennes considèrent cette dernière position comme allant de soi et s'attendent à ce que les Palestiniens se contorsionnent pour s'insérer dans l'espace qui leur restera une fois les priorités sionistes réalisées. Les soulèvements récents ont mis de plus en plus en évidence les dimensions raciales et coloniales de ces attentes. »